

# La signalisation de sécurité : les panneaux



Une signalisation de sécurité s'impose toutes les fois que sur un lieu de travail un risque ne peut pas être évité ou prévenu par l'existence d'une protection collective ou par l'organisation du travail.



## Législation applicable

- Arrêté du 4 novembre 1993

## Sources

- ED 777 : *Signalisation de santé et de sécurité au travail*. INRS



## Généralités :

Des panneaux de signalisation de sécurité doivent être installés :

- soit à l'accès à une zone pour un risque général,
- soit à proximité immédiate d'un risque déterminé ou de l'objet à signaler.

L'efficacité de la signalisation repose sur plusieurs points :

- Les panneaux doivent être installés dans un endroit bien éclairé.
- Ils doivent être facilement visibles et accessibles.
- Il ne doit pas y avoir une surcharge de signalisation à un endroit donné (éviter d'apposer un nombre important de panneaux les uns à côté des autres)

Outre les panneaux fixés par l'arrêté (voir au verso), sont admis les panneaux conformes à la norme NF X 08-003 ou à toute autre norme en vigueur dans un autre État membre de la Communauté Économique Européenne et justifiant d'une équivalence avec la norme française.

Peuvent aussi être rencontrés des panneaux spécifiques à une collectivité qui est libre de créer les panneaux de signalisation qui lui sont nécessaires, en respectant les principes énoncés par la réglementation.

## Prescriptions générales :

Signification	Forme et couleurs des panneaux	Exemple
Interdiction	Rond à pictogramme noir sur fond blanc, cerclé et barré de rouge à 45°	
Avertissement ou indication	Triangle à pictogramme noir sur fond jaune, avec bordure noire	
Obligation	Rond à pictogramme blanc sur fond bleu	
Sauvetage et secours	Carré ou rectangle à pictogramme blanc sur fond vert	
Matériel ou équipement de lutte contre l'incendie	Rectangle ou carré à pictogramme blanc sur fond rouge	



## Les panneaux de signalisation de sécurité:

### Les panneaux d'obligation



Protection individuelle obligatoire contre les chutes



Protection obligatoire des voies respiratoires



Protection obligatoire de l'ouïe



Protection obligatoire du corps



Protection obligatoire des pieds



Passage obligatoire pour piétons



Protection obligatoire de la figure



Obligation générale



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire de la vue



Protection obligatoire des mains

### Les panneaux d'interdiction



Défense de fumer



Eau non potable



Ne pas toucher



Flamme nue interdite et défense de fumer



Entrée interdite aux personnes non autorisées



Interdit aux véhicules de manutention



Défense d'éteindre avec de l'eau



Interdit aux piétons

### Panneaux concernant le matériel ou l'équipement de lutte contre l'incendie



Extincteur



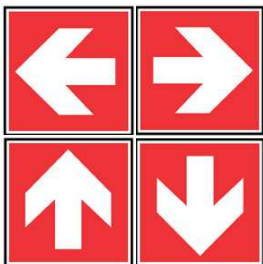
Échelle



Téléphone pour lutte contre l'incendie



Lance à incendie



Directions à suivre

### Les panneaux d'avertissement et signalisation de risque ou de danger



Matières combustibles



Basses températures



Matières toxiques



Matières corrosives



Risque biologique



Radiations ionisantes



Matières nocives ou irritantes



Matières explosives risque d'explosion



Champ magnétique important



Rayonnement laser



Matières inflammables haute température (\*)



Radiations non ionisantes



Danger électrique



Chute avec dénivellation



Trébuchement



Véhicules de manutention



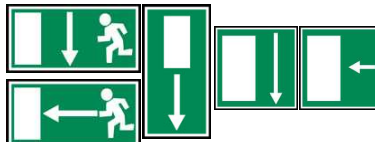
Charges suspendues



Danger général

\* en l'absence d'un panneau spécifique pour haute température

### Les panneaux de sauvetage et de secours



Sorties et Issues de secours



Directions à suivre



Premiers secours



Civière



Rinçage des yeux



Douche de sécurité



Téléphone pour le sauvetage et les premiers secours